



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2018

Etaient présents :

Beuste Nejma, De Meritens Richard, Faramond Richard, Troyes Jacques, Servat Jacques, Leleu Séverine, Andreu-Dougnac Marie Dominique, Pujol Julien, Faup Katia.

Absents : Faup Guillaume, Denat Xavier, Jallais Cécile, Jacob Cyrille

Secrétaire de séance : FAUP Katia

Madame le Maire ouvre la séance à 21h15.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

1- Adoption du compte rendu de la séance du 26 janvier 2018

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle que les éléments évoqués dans le cadre du temps de paroles aux Oustois, ainsi que les informations qu'elle transmet aux membres du conseil, sont annexés aux compte-rendu.

2- Approbation du compte de gestion 2017 (budget principal)

Madame le Maire informe les membres qu'elle a été destinataire du compte de gestion émis par la Trésorerie.

Elle rappelle que ce document permet de s'assurer que les écritures comptables de Madame la Perceptrice concordent avec les écritures de la commune.

Madame le Maire indique que les écritures sont conformes et n'appellent pas d'observations de sa part.

Le compte de gestion 2018 du budget principal du budget principal est approuvé à l'unanimité.

3- Vote du compte administratif 2017 (budget principal)

Une synthèse sur les comptes administratifs des 3 dernières années ainsi que les éléments d'observation sur les recettes et dépenses de l'année 2017, le tableau des emprunts 2017, ont été transmis à tous les membres du conseil avant la séance.

Madame le Maire s'assure que les membres aient pu en prendre connaissance, et donne la parole à Monsieur Richard Faramond pour la présentation des éléments budgétaires de l'année 2017.

Monsieur Faramond présente le compte administratif par chapitre (cf documents annexés à ce compte rendu).

Madame le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote du compte administratif.

Elle tient à signaler que les écritures ont été passées sous sa responsabilité, qu'elle est signataire du compte de gestion, et trouve regrettable qu'elle ne puisse pas participer au vote.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	175 198.30				175 198.30	
Opérations exercice	310 855.97	342 370.96	607 264.02	814 083.21	918 119.99	1 156 454.17
Total	486 054.27	342 370.96	607 264.02	814 083.21	1 093 318.29	1 156 454.17
Résultat de clôture	143 683.31			206 819.19		63 135.88
Restes à réaliser	59 332.60	43 468.42			59 332.60	43 468.42
Total cumulé	203 015.91	43 468.42		206 819.19	59 332.60	106 604.30
Résultat définitif	159 547.49			206 819.19		47 271.70

Le compte administratif 2017 budget principal est approuvé à l'unanimité

4- Demande DETR et FDAL 2018 route de Sausolle

Les membres du conseil ont été informés par mail des dégâts causés par les intempéries du mois de février sur la route communale de Sausolle (éboulements).

Madame le Maire leur rappelle qu'elle a sollicité les services de la Préfecture pour un dépôt exceptionnel de DETR, la date limite des dépôts étant le 31 janvier, et que sa demande a été acceptée. Vu le caractère urgent de ce dossier, il avait été demandé (par mail) aux membres du conseil un accord de principe sur ce dépôt de dossier.

Madame le Maire indique le coût de ces travaux (32 194 € HT), et propose solliciter de la DETR à 30%, ainsi que du FDAL à 40%

La proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité.

5- Délibération de principe autorisant le recrutement d'un agent contractuel

Madame le Maire demande aux membres l'autorisation de recruter, pour des besoins en remplacement (maladie...), fonctions occasionnelles, des agents contractuels pour une durée inférieure à 3 mois.

La demande de Madame Le Maire est adoptée à l'unanimité.

6- Création du poste d'adjoint technique principal 1ere classe suite à avancement de grade

Madame le Maire informe les membres qu'elle a reçu du centre de gestion début février une proposition d'avancement de grade concernant un adjoint technique, proposition pour laquelle elle a donné un avis favorable (effet en juin 2018)

Elle demande aux membres de se prononcer sur la création du poste correspondant à cet avancement, et précise que l'agent concerné est actuellement en congé de maladie ordinaire.

Jacques Servat interroge Madame le Maire sur le fait qu'elle puisse proposer une création de poste pour un agent absent et s'étonne que l'on puisse créer un poste lorsque le travail n'est pas effectif. Madame Le Maire lui répond qu'un agent en position de maladie ordinaire est en position d'activité, et que l'avancement de grade proposé est généré par sa carrière.

La création du poste d'adjoint technique principal 1ere classe est adoptée (8 votes pour, 1 vote contre)

7- Suppression régie cantine

Madame le Maire rappelle aux membres qu'à compter du 1^{er} avril, les repas cantine seront facturés aux parents par un titre exécutoire, et que le paiement se fera auprès du Trésor Public.

De ce fait, il convient de procéder à la suppression de la régie cantine.

La proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité.

8- Vente épareuse

Suite à la décision du conseil municipal de procéder au renouvellement de l'ancienne épareuse par l'acquisition d'une nouvelle machine en 2018, Madame le Maire informe les membres de la possibilité de reprise de cette machine à 1500 €.

Elle propose d'élargir la vente de l'ancienne épareuse aux particuliers, au prix de 2 200 €, en l'état.

La proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité.

9- Rupture du bail de fermage de Monsieur Pilot

Jacques Servat présente ce point à l'ordre du jour, et rappelle aux membres que la commune avait signé un bail de fermage avec Monsieur Pilot Francis, dans les conditions suivantes :

An 1	An 2	3	4	5	6	7	8	9
0	0	0	20%	40%	60%	80%	100%	100%
			400	800	1200	1600	2000	2000

Il indique que suite à deux rencontres avec Monsieur Pilot, en présence de Madame le Maire, ce dernier avait fait part de son souhait de rompre ce bail.

Madame le Maire rajoute que Monsieur Pilot a confirmé sa demande de résiliation par écrit, avec une demande d'exonération du montant de 800 € (année 5).

La demande de résiliation est adoptée à l'unanimité, dans les conditions proposées.

10- Délibération de principe à conventionner pour un nouveau fermage.

Les membres ayant donné leur accord pour la rupture du bail liant la commune d'Oust à Monsieur Pilot, Madame le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur une délibération de principe lui permettant de conventionner pour un nouveau bail de fermage. Elle informe les membres qu'elle se rapprochera dans les plus brefs délais de la chambre d'agriculture pour en évoquer les modalités, qui seront transmises au conseil municipal. Elle prendra alors contact avec les agriculteurs intéressés par ces parcelles pour leur installation, en vue de la signature d'un bail de fermage.

La proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité.

11- Point information : modification délibération n° 2017/54 du 03/11/2017

Madame le Maire rappelle que cette délibération permettait la location à l'association PPERMS du local point information.

Suite à la demande de l'association de la Pétanque d'intervertir leur local situé « place du Moulin », avec l'association PPERMS, et avec l'accord de celle-ci, il est nécessaire de modifier la localisation du bâtiment mis à disposition sur cette délibération (Local place du Moulin loué à l'association PPERMS). Jacques Servat informe les membres que des travaux d'agrandissement du Point Informations ont été demandés par l'association de la Pétanque.

Il indique qu'un devis a été demandé dans ce sens, et qu'il en informera les membres du conseil à la prochaine séance.

La proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité (changement de locaux PPERMS/Association Pétanque).

12- Projet Régional de Santé : avis sur la consultation

Le projet régional de santé à été transmis aux membres du conseil par mail. Les membres du conseil n'ont pas pu prendre connaissance de l'intégralité du dossier (dossier volumineux).

Madame le Maire propose d'en faire une synthèse, sur les différents points concernant l'offre de santé sur le territoire, et de la transmettre aux membres.

La consultation à été ouverte le 3 février 2018 pour une période de 3 mois.

L'avis sur le PRS Occitanie est reporté.

13- Motion pour le Centre Hospitalier Ariège Couserans

Richard Faramond donne lecture de la motion.

Les membres du conseil soutiennent le Centre Hospitalier Ariège Couserans, et chargent Madame le Maire d'en faire part par le biais de la signature d'une motion.

Informations par Madame le Maire :

- **Point sur sécurisation commerces Roquemaurel (fait en début de séance dans le cadre du temps de parole aux Oustois)**
- **Courrier du Collectif des riverains du Salat**

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu (annexé à cette note)

Elle indique avoir pris contact avec un avocat à ce sujet.

- **Archives communales**

Madame le Maire informe les membres que les archives communales nécessitent d'être classées.

Elle indique avoir demandé un diagnostic à l'archiviste du centre de gestion.

Le devis fourni par le centre de gestion est de 250€/jour.

Madame le Maire propose que ce travail soit effectué par le biais d'un recrutement contractuel.

Aucune question diverse n'étant évoquée, Madame le Maire remercie les membres et lève la séance à 23h00.

Le Maire
N. Beuste



